

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC /
AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

COMITE DE BASSIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION



BURKINA FASO

UNITE – PROGRES - JUSTICE

RAPPORT DE L'EXECUTION PHYSIQUE DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2017 DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

Décembre 2017

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEG	:	Agence de l'Eau du Gourma
AEL	:	Agence de l'Eau du Liptako
Asdi	:	Agence suédoise de coopération internationale au développement
CA	:	Conseil d'Administration
CASEM	:	Conseil d'Administration Sectoriel Ministériel
CB	:	Comité de Bassin
CCP	:	Cadre de Concertation Provincial
CFA	:	Communauté Financière Africaine
CFE	:	Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	:	Comité Local de l'Eau
DAF	:	Direction des Affaires Financières
DGAEG	:	Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma
DEIE	:	Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGESS	:	Direction Générale des Études et des statistiques Sectorielles
DGRE	:	Direction Générale des Ressources en Eau
DREA	:	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	:	Groupe Thématique
IEC	:	Information, Éducation, Communication
MEA	:	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MSE	:	Manuel de suivi-évaluation
OG	:	Objectif Général
ONEA	:	Office Nationale de L'Eau et de l'Assainissement
PAGIRE	:	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

- PN/GIRE** : Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- PTB** : Plan de Travail et Budget
- PTF** : Partenaire Technique et Financier
- RTB** : Radiodiffusion et Télévision du Burkina
- SA** : Sous-Activités
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- SNIEau** : Système National d'Information sur l'Eau
- SP/GIRE** : Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- WWn** : World Waternet

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	1
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE	4
INTRODUCTION	5
I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA	6
I.2.1 Création et objet	6
I.2.2 Espace de compétence	6
I.2.3 Organes et instances	6
I.2.4 Comité de Bassin	7
I.2.5 Conseil d'Administration	7
I.2.6 Direction Générale	8
I.2.7 Comités Locaux de l'Eau (CLE)	8
I.2.8 Missions	8
I.2.9 Principales directions	9
II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2017	12
II.1. Rappel des actions au titre de l'année 2017	12
II.2. Rappel succinct des activités du PTBA 2017 de l'AEG	12
II.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution	14
II.4. Bilan d'exécution physique des activités programmées dans le PTB 2017	14
II.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 1 « Application effective de la police de l'eau »	16
II.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »	16
II.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion »	17
II.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 4 « Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes »	24
II.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 5 « Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau. »	25
II.4.6 Etat d'exécution physique des activités de l'action 6 « Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions »	28
II.4.7 Etat d'exécution physique des activités de l'action 7 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »	28
II.4.8 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8 « Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau »	30
III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS	31
IV. RECOMMANDATIONS	31
BILAN ANNUEL 2017 DES ACTIVITES DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.....	10
Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.....	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: récapitulatif des tâches par action en fonction des résultats.....	13
Tableau 2 : Bilan annuel des actions réalisées par résultats	15
Tableau 3 : Récapitulatif des sources d'eau de l'espace AEG caractérisées.....	26

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Photo 1 : vue du présidium et des participants à l'atelier de désignation des membres du Collège des Usagers.....	18
Photo 2 : dispositif de régulation des débits de la Comoé.....	20
Photo 3 : Vue de la zone et de l'eau des sources.....	21
Photo 4 : vue du présidium et des participants au cadre de concertation provincial de la Tapoa.....	22
Photo 5 : vue du présidium et des participants lors de la 2 ^{ème} session du Conseil d'Administration de l'AEG.....	24

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté et démarré en 2003 la mise en œuvre de son Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrant la période 2003-2015, dans le contexte de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ce plan a été formulé après un processus de plusieurs années marqué notamment par l'adoption de la Loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) et la réalisation d'un « Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » (mai 2001). Le PAGIRE avait pour ambition de mettre en œuvre les principes de gestion de l'eau inscrits dans la Politique et Stratégies en matière d'eau (1998), et particulièrement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Le PAGIRE a été mis en œuvre sur deux phases :

- ✓ 2003 - 2009 : établissement des fondements de la GIRE sur le plan politique, législatif et institutionnel ;
- ✓ 2009 - 2015 : consolidation des acquis du PAGIRE I et déploiement de la GIRE sur toute l'étendue du territoire marquée par la création des agences de l'eau dont celle du Gourma.

En 2015, ce fût l'adoption d'un nouveau programme : le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE). Sa mise en œuvre est prévue sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) et comporte trois (3) phases quinquennales dont la première (2016-2020) est en cours d'exécution. L'objectif stratégique dudit programme est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** » qui se décline en dix objectifs opérationnels traduits en dix actions composées chacune de plusieurs résultats.

La programmation des activités et tâches dans le PTB de l'année 2017 a été faite suivant les orientations du programme.

Le présent rapport dresse le bilan des activités réalisées au cours de l'année 2017. Il est établi par la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma (DGAEG).

Le premier point présente brièvement l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG). Le second aborde la méthode de calcul du taux d'exécution avant de s'appesantir sur le bilan physique, le troisième point traite des difficultés rencontrées dans l'exécution du PTB 2017 tandis que le quatrième propose des pistes de résolution des difficultés.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

I.2.1 Création et objet

L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé par la signature de sa convention constitutive le 24 janvier 2011 à Fada N'Gourma entre l'Etat du Burkina Faso et les collectivités territoriales. L'Etat est représenté par les Ministères en charge de l'Eau et des Finances et les collectivités territoriales représentées par les Présidents des Conseils Régionaux (PCR) de l'Est, du Centre-Est, du Sahel, du Centre-Nord et du Plateau Central. L'Agence de l'Eau du Gourma est placée sous la tutelle technique du Ministre chargé de l'eau et la tutelle financière du Ministre chargé des finances. Son siège est à Fada N'Gourma, mais peut être transféré en tout autre lieu de son espace de compétence par décision du Comité de Bassin, sur proposition du Conseil d'Administration.

L'AEG a pour objet de « *valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion de la ressource en eau, par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre, dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau* ».

I.2.2 Espace de compétence

L'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma s'étend sur des parties de cinq (5) régions administratives qui sont : Est, Centre-Est, Sahel, Centre-Nord et Plateau Central (figure n°1). Au total, ce sont donc 12 provinces et 50 communes que couvre l'AEG (figure n°2). Sur le plan hydrographique (figure n°3), l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG intègre le bassin national du Niger en ses sous-bassins de la Sirba, du Bonsoaga, du Dyamongou et de la Tapoa-Mékrou, et le bassin national du Nakanbé à travers ses sous bassins de la Kompienga, de la Penjdari, et du Sansargou. Elle couvre une superficie de 50 238 km² (soit 28 643 km² de la portion du bassin national du Niger et 21 595 km² de celle du bassin national du Nakanbé). On y dénombre 81 barrages, 38 boulis, 18 mares, (source : DEIE, 2014).

I.2.3 Organes et instances

Les instances et organes de gestion et d'administration de l'AEG sont le Comité de Bassin (CB), le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale (DGAEG) et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

I.2.4 Comité de Bassin

Installé le 02 Mai 2013, le Comité de Bassin (CB) est l'Assemblée Générale de l'AEG. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau dans l'espace de gestion concerné à travers les SDAGE et les SAGE. Sont du domaine de compétence du Comité de Bassin :

- l'approbation du Programme Pluriannuel d'Intervention et du budget correspondant soumis par le Conseil d'Administration ;
- l'examen et l'approbation de la réalisation à mi-parcours du programme pluriannuel présenté par le Conseil d'Administration ;
- les propositions de nomination et de révocation des administrateurs ;
- l'appréciation des rapports du Conseil d'Administration ;
- toute modification de la convention constitutive.

Il est constitué de trois collèges de membres désignés sur une base paritaire et répartis comme suit :

- seize (16) représentants de l'Etat ;
- seize (16) représentants des Collectivités Territoriales ;
- seize (16) représentants des différentes catégories d'usagers (membres de droit privé).

Le Comité de Bassin se réunit une (01) fois par an en session ordinaire et autant de fois que de besoin en session extraordinaire sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers (2/3) de ses membres.

I.2.5 Conseil d'Administration

Il a été nommé en conseil des ministres le 03 octobre 2014. Le Conseil d'Administration (CA) est composé de membres représentant respectivement l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Usagers de l'eau et le personnel de l'AEG.

Les membres des trois (03) collèges désignés sur une base paritaire, sont repartis comme suit:

- cinq (5) représentants de l'Etat ;
- cinq (5) représentants des Collectivités Territoriales ;
- cinq (5) représentants des différentes catégories d'usagers ;
- un (1) représentant du personnel de l'AEG.

Le Conseil d'Administration est notamment chargé de :

- la proposition d'un programme pluriannuel d'intervention au Comité de Bassin ;
- l'exécution des délibérations du Comité de Bassin ;

- l'approbation des comptes de chaque exercice avant leur transmission à la cour des comptes.

Le Conseil d'Administration se réunit deux (02) fois par an en séance ordinaire pour adopter le budget de l'exercice à venir et pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Il peut se réunir en séance extraordinaire chaque fois que de besoin.

I.2.6 Direction Générale

La Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma (DGAEG) a été créée en 2011 et a fonctionné comme noyau technique jusqu'en 2013, l'année à laquelle la Direction Générale a été installée. La Direction Générale assure le fonctionnement et la mise en œuvre des missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sous l'autorité du Conseil d'Administration et dans les conditions fixées par le Comité de Bassin. Son siège est à Fada N'Gourma.

I.2.7 Comités Locaux de l'Eau (CLE)

Le Comité de Bassin appuie son action sur les Comités Locaux de l'Eau, instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau.

Les espaces de compétence des Comités Locaux de l'Eau correspondent aux sous-bassins ou portions de sous-bassins hydrographiques qui structurent l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.

L'AEAG dispose de trois (03) CLE dont deux CLE mis autour des barrages. Il faut souligner que ces CLE sont antérieurs à l'AEAG.

I.2.8 Missions

Les missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- d'engager les acteurs de l'eau à la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique ;
- de traduire, à travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- de promouvoir à l'échelle du bassin, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ;

- de percevoir des taxes auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent, selon le principe « pollueur-payeur » ou « préleveur-payeur » ;
- d'apporter des aides financières diverses aux actions d'intérêt commun menées par les Collectivités Territoriales, les organisations socioprofessionnelles et les usagers ;
- d'apporter l'assistance technique aux études, travaux, suivi évaluation, exécution et toutes autres actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution de l'eau, selon le principe « celui qui protège mieux est aidé » ;
- de préparer, en application des SDAGE et des SAGE, des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins d'utilisation des eaux, de préservation et de restauration de la qualité de l'eau, de conservation des écosystèmes aquatiques, de protection des berges et de lutte contre l'envasement des cours d'eau et des plans d'eau ;
- de contribuer à la prévention et à la lutte contre les inondations et autres catastrophes naturelles liées à l'eau ;
- de collecter, de développer et de diffuser les connaissances sur les ressources en eau en vue de contribuer à l'amélioration de leur gestion ;
- de développer des partenariats aux plans national et international avec tout organisme intervenant dans son domaine de compétence.

I.2.9 Principales directions

Les principales directions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- la Direction de la Prospective et de la Planification ;
- la Direction de l'Eau et de l'Environnement ;
- la Direction des Affaires Financières ;
- la Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers ;
- l'Agence Comptable.

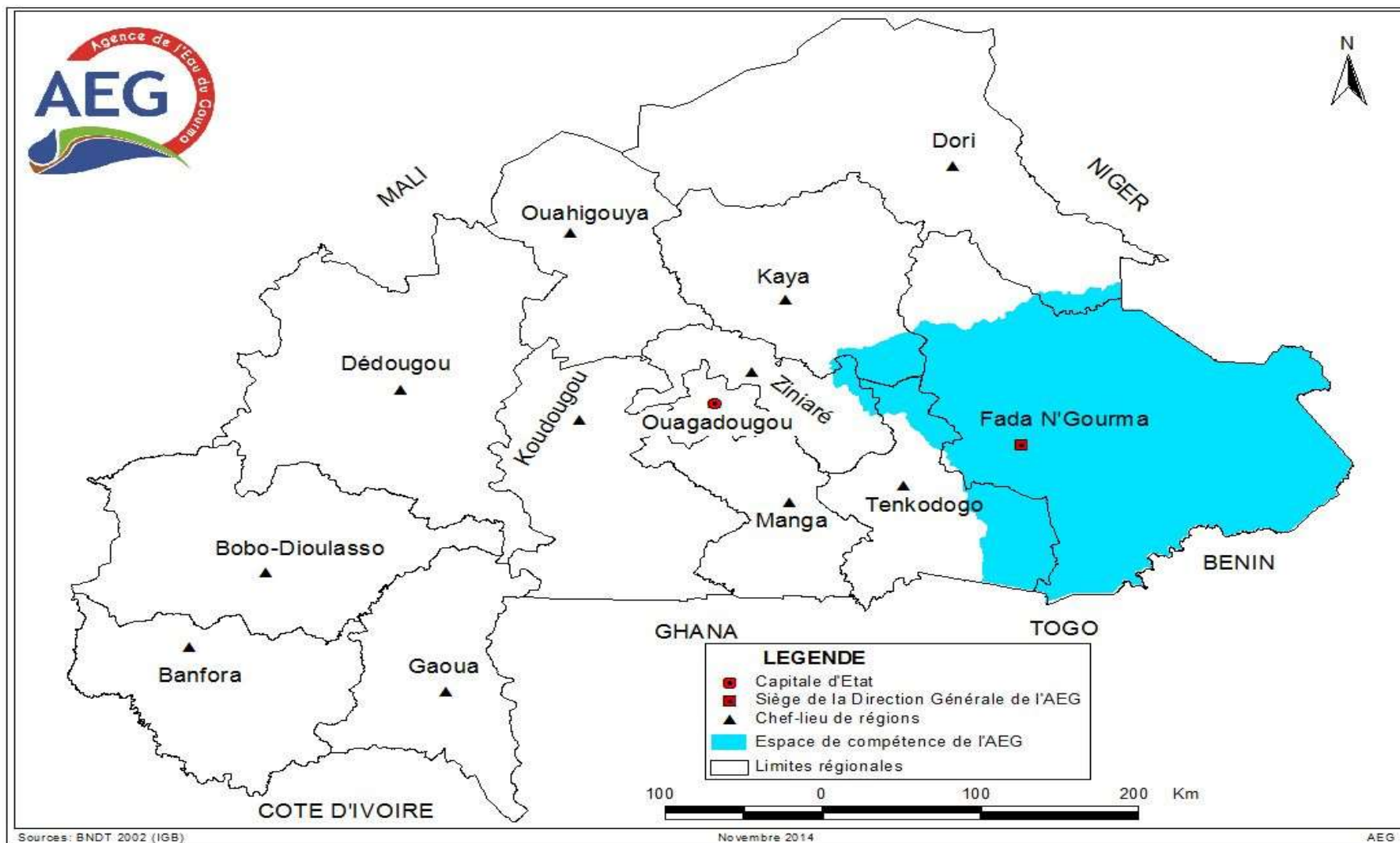


Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

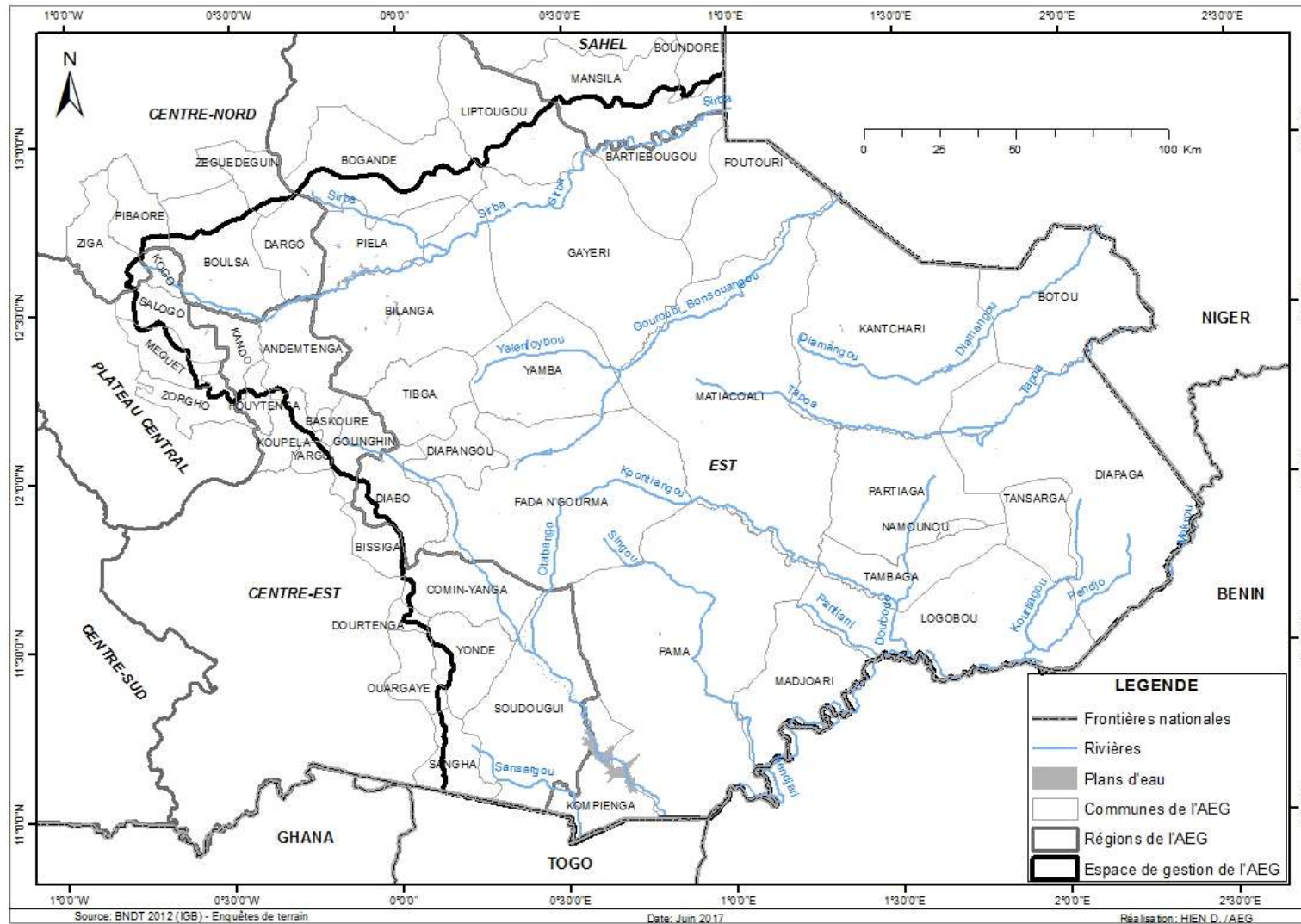


Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

II.1. Rappel des actions au titre de l'année 2017

Au cours de l'année 2017, les activités menées par l'Agence de l'Eau du Gourma ont porté sur huit (08) actions des dix (10) que compte le PNGIRE :

- **Action 1** : Application effective de la police de l'eau ;
- **Action 2** : Amélioration du recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- **Action 3** : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion ;
- **Action 4** : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes ;
- **Action 6** : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau ;
- **Action 7** : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions ;
- **Action 8** : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants ;
- **Action 10** : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

II.2. Rappel succinct des activités du PTBA 2017 de l'AEG

Au titre de l'année 2017, l'AEG a inscrit un total de 126 tâches réparties en fonction des résultats escomptés, et cela après la révision budgétaire d'octobre 2017 (tableau ci-dessous).

Tableau 1: récapitulatif des tâches par action en fonction des résultats

Libellé	Nombre d'activités inscrites	Nombre de tâches inscrites
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	35	126
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	1	3
Le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions	1	3
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	3	6
La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée	1	2
Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés	2	4
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	17	71
Le recueil de textes est mis à jour régulièrement et logé dans un site web	1	2
Les fonctions, la composition et le fonctionnement des organes de la GIRE sont revus périodiquement et adaptés aux besoins d'efficacité	2	5
Les sièges de quatre agences sont construits	1	2
Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative	2	5
La coopération régionale et internationale est renforcée	1	4
Des CLE sont mis en place et opérationnalisés	6	43
Les sessions des instances sont tenues régulièrement	2	2
Le fonctionnement de l'Agence est assuré	1	2
Le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré	1	5
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	2	6
Des sessions de formations des agents sont organisées	1	3
La logistique et les cadres de travail sont appropriés	1	3
ACTION 5 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	2	8
Les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues	1	6
L'état des ressources en eau et de la pollution est établi et publié tous les cinq ans	1	2
ACTION 6 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	1	1
Les sites principaux de pollution des eaux de surface et souterraines sont connus, caractérisés et suivis en temps réel	1	1
ACTION 7 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	4	15
Les berges dégradées des cours et plans d'eau sont identifiés et traités	2	6
Les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites	1	3
Un programme de suivi quantitatif du comblement des cours d'eau et des plans d'eau est fonctionnel	1	6
ACTION 8 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	5	16
Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés	4	14
Les différents acteurs et usagers se sont appropriés la GIRE	1	2

II.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution

Afin de dresser le bilan des activités réalisées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017, la démarche méthodologique suivante a été adoptée :

- le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2017 révisé a été utilisé comme le référentiel de l'analyse permettant d'établir le bilan des activités ;
- la tenue en novembre 2017 d'une séance de travail avec le service suivi évaluation du PN/GIRE.

L'approche adoptée pour l'établissement du bilan physique est l'analyse pondérée qui consiste à affecter à chaque tâche un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. En rappel, l'évaluation du taux d'exécution physique du PTB a été définie dans le manuel de suivi-évaluation (MSE). Elle se fonde sur le système de pondération des tâches, car la réalisation d'une activité passe par celle de plusieurs tâches qui n'ont pas la même complexité, ne nécessitant pas le même niveau d'effort et exigeant des ressources différentes dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, les tâches du PTB ont été catégorisées comme indiqué dans la grille de pondération.

Le taux d'exécution physique d'une activité correspond à la moyenne pondérée des taux d'exécution des différentes tâches qui la composent. Pour établir le taux d'exécution du niveau supérieur de la chaîne de mise en œuvre (résultats, actions, objectifs opérationnels et objectif stratégique) on établit la moyenne pondérée des taux d'exécution physique des niveaux inférieurs.

II.4. Bilan d'exécution physique des activités programmées dans le PTB 2017

Le bilan des activités 2017 de l'AEG prend en compte le bilan d'exécution physique des activités et tâches programmées dans le PTBA. Le taux global d'exécution physique des activités du PTB 2017 est de **75,65%**. Sur un total de trente-cinq (35) activités inscrites, cinq (05) n'ont pas été réalisées et ce pour cause du démarrage tardif de la réalisation des activités, une (01) en démarrage, sept (07) l'ont été partiellement et vingt-deux (22) ont été totalement réalisées. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'exécution physique des activités par action.

Tableau 2 : Bilan annuel des actions réalisées par résultats

Libellé	Estimation du taux pondéré d'exécution physique (%)
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	75,65%
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	100%
Le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions	100%
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	100%
La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée	100%
Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés	100%
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	66%
Le recueil de textes est mis à jour régulièrement et logé dans un site web	0%
Les fonctions, la composition et le fonctionnement des organes de la GIRE sont revus périodiquement et adaptés aux besoins d'efficacité	56%
Les sièges de quatre agences sont construits	0%
Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative	67%
La coopération régionale et internationale est renforcée	100%
Des CLE sont mis en place et opérationnalisés	66%
Les sessions des instances sont tenues régulièrement	100%
Le fonctionnement de l'Agence est assuré	40%
Le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré	100%
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	67%
Des sessions de formations des agents sont organisées	100%
La logistique et les cadres de travail sont appropriés	0%
ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	92%
Les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues	90%
L'état des ressources en eau et de la pollution est établi et publié tous les cinq ans	100%
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	50%
Les sites principaux de pollution des eaux de surface et souterraines sont connus, caractérisés et suivis en temps réel	100%
ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	85%
Les berges dégradées des cours et plans d'eau sont identifiés et traités	100%
Les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites	29%
Un programme de suivi quantitatif du comblement des cours d'eau et des plans d'eau est fonctionnel	100%
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	85%
Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés	83%

II.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 1 « Application effective de la police de l'eau »

Il s'agissait de mobiliser et de coordonner les efforts de toutes les administrations qui concourent à la réalisation de la police de l'eau et de donner une formation continue aux différentes administrations concernées ainsi que des appuis matériels pour le fonctionnement des services police de l'eau installés dans l'espace de compétence du Gourma.

En 2017, le seul Service Police de l'Eau opérationnel dans l'espace AEG était celui de la région du Centre-nord. L'AEG lui a donc apporté une subvention pour la réalisation de ses activités à travers un protocole élaboré et signé par elle et la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-nord. Quelques activités inscrites dans le protocole :

- veiller aux respects des bandes de servitudes des rivières et retenues d'eau ;
- contrôler les autorisations de prélèvement d'eau brute ;
- contrôler les sociétés de production d'eau préemballée ;
- et contrôler la qualité des eaux souterraines.

L'action 1 a un taux de mise en œuvre de 100%.

II.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »

Elle visait l'accroissement des ressources financières propres de l'Agence. Alors, outre le recouvrement de la CFE, l'AEG a poursuivi les actions de formation et de sensibilisation des groupes cibles. C'est ainsi que deux ateliers de sensibilisations ont été réalisés à l'endroit des maires et des assujettis de l'espace AEG.

■ Atelier de sensibilisation des maires sur la CFE

Il s'est tenu le 28 août 2017 à Koupéla dans la salle de conférences de la chambre de commerce. Il a regroupé une trentaine de participants dont dix-huit maires (une femme, maire de Piéla), les directions régionales de l'eau et des infrastructures de l'Est et du Centre-Est.

Les objectifs attendus de cet atelier étaient :

- mieux faire connaître le cadre général de la CFE (contexte de la CFE, place de la CFE dans l'environnement fiscale) ;
- présenter la loi 058 - 2009 /AN portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau ;
- présenter la mise en œuvre de la CFE à travers ses décrets d'application ;
- présenter des actions mises en œuvre pour l'opérationnalisation de la CFE.

A l'issue des échanges avec les différents acteurs, les recommandations suivantes ont été faites pour mieux opérationnaliser le recouvrement de la taxe :

- plaider auprès du ministère des infrastructures pour qu'il intègre la CFE dans les DAO (DRI Centre-est) ;
- mettre en place (Agent Comptable) une stratégie pour se faire aider par les percepteurs des communes dans la collecte moyennant une motivation à travers une délibération prise par le Conseil d'Administration ;
- accompagner les communes pour des séances de sensibilisation des populations sur la CFE dans les localités où les populations sont hostiles aux prélèvements de l'eau par les entreprises de Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

A l'issue de l'atelier, l'AEG a obtenu le ferme engagement des maires présents à l'accompagner dans le processus de recouvrement de la CFE moyennant un pourcentage. Les objectifs poursuivis ont donc été atteints.

■ Atelier de sensibilisation des assujettis sur la CFE

Tenu le 20 octobre 2017 à Koupéla dans la salle de conférence de la chambre de commerce. Il a regroupé une trentaine de participants dont les assujettis (une femme représentant la société de production d'eau potable « Eau Lantila » à Tibga), les directions régionales de l'eau et du commerce, ainsi que la direction régionale des infrastructures du plateau central.

Les objectifs étaient les mêmes que le précédent atelier.

A l'issue des échanges avec les différents acteurs, les recommandations suivantes ont été faites pour mieux opérationnaliser le recouvrement de la taxe :

- plaider auprès du Ministère des Infrastructures pour qu'il intègre les fiches de déclaration de la CFE dans les DAO ;
- informer les maires et les populations de la destination de la CFE aux agences et non aux communes ;
- revoir le taux à la hausse pour les sociétés minières pour une question d'équité.

Des absences et pas des moindres ont été notées. Ce sont les sociétés minière SEMAFO, de BTP SEBWA (qui a décliné l'invitation) et de production d'eau potable BIALA. Les efforts de formation et de sensibilisation doivent donc être poursuivis pour amener tous les usagers à se conformer à la législation en matière de prélèvement d'eau brute.

L'action 2 a un taux de mise en œuvre de 89%.

II.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion »

Cette action visait la :

- rationalisation du fonctionnement de tous les organes et instances de l'agence pour une meilleure efficacité ;

- dotation de l'agence en instruments et outils de gestion.

Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées en 2017 :

- **Renouvellement des membres du Comité du Bassin :**

Les mandats des membres du Comité de Bassin de l'AEG étant arrivés à expiration, il a été procédé à la désignation des nouveaux membres. La méthodologie de désignation a différé d'un collège à un autre. Ainsi, pour le :

- Collège de l'Administration, les membres ont été désignés par leurs ministres de tutelle à travers une lettre de demande de désignation à eux adressée par le ministre en charge de l'eau ;
- Collège des Collectivités Territoriales, les membres ont été désignés par l'intermédiaire des présidents des sections régionales de l'Association des Municipalités du Burkina Faso ;
- Collège des Usagers, les membres ont été désignés lors d'un atelier conformément à l'article 11 alinéa 4, de la Convention Constitutive de l'agence qui dispose que : « les seize (16) représentants des différentes catégories d'usagers de l'espace de compétence concerné sont désignés parmi les organisations socioprofessionnelles et le secteur associatif ».

Au 31 décembre 2017, seul le Collège de l'Administration n'avait pas tous ses membres au complet. En effet, les représentants des ministères en charge des mines, de la recherche et de l'urbanisme n'ont pas encore été désignés.



Photo 1 : vue du présidium et des participants à l'atelier de désignation des membres du Collège des Usagers

- **Mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) :**

L'AEG a entrepris de mettre en place trois (03) CLE en 2017 dont deux (02) sous financement PFC et un (01) sous financement FASO KOOM. L'approche adoptée est l'approche régie c'est-à-dire que le processus de mise en place a été conduit par les agents de l'AEG. Au 31 décembre 2017, les

diagnostics conjoints ont été élaborés et validés. Il ne reste donc que la mobilisation des acteurs, l'assemblée générale constitutive et l'installation des membres des bureaux des CLE.

- **Elaboration du SDAGE :**

Il s'est agi de mettre en route le processus d'élaboration du SDAGE. Ainsi :

- Les termes de référence (TdR) ont été actualisés ;
- Une mission de partage d'expériences auprès de l'Agence de l'Eau des Cascades (AEC) a été tenue : la mission s'est déroulée du 15 au 19 décembre 2017 et avait pour objectif de s'imprégner des expériences de l'AEC en matière d'élaboration du SDAGE vu que l'AEG entamera incessamment le processus, de la protection des ressources en eau. Plus spécifiquement, il s'est agi de :
 - échanger sur le processus d'élaboration du SDAGE ;
 - échanger sur la mise en place et le suivi des CLE d'une part et sur la protection des ressources en eau d'autre part ;
 - visiter des actions de protection sur le terrain.

Une fois à Banfora, la mission a été reçue par le DG/AEC pour les salutations d'usage.

Lesquelles salutations ont fait place à une séance de travail entre les deux équipes qui a concerné :

- le processus d'élaboration du SDAGE : l'historique du processus a été fait et les difficultés rencontrées. Au vu de ces difficultés, l'AEC a recommandé à l'AEG de veiller à l'implication effective des Groupes Cibles Représentatifs (GCR) dans le processus, veiller au respect des échéances (dates de dépôt des livrables) et à l'implication effective de l'agence dans le processus ;
- la mise en œuvre du SDAGE qui se fait à travers les programmes pluri-annuels ;
- les Comités Locaux de l'Eau : l'espace AEC compte dix CLE potentiels et cinq (05) ont déjà été mis en place. Ce sont : Haute-Comoé, Noula, Comoé-Léraba, Comoé-Kodoun et Sinlo. Deux le seront en 2018 ;
- la cartographie des sites d'orpaillage : après la spatialisation des sites d'orpaillage, les trois grandes zones de concentration des activités d'orpaillage ont été ciblées, des prélèvements y ont été effectués afin de s'assurer que les eaux ne sont pas contaminées par les métaux lourds utilisés dans ces sites. Des sensibilisations y ont été faites et des méthodes de recyclage des eaux proposées ;
- la protection et la gestion des ressources en eau : après l'inventaire des ressources en eau de l'espace AEC, des actions de protection ont été menées. Ce sont la protection des sources d'eau par des fils barbelés, les reboisements et la délimitation des bandes de servitude ;

- la visite terrain a concerné le dispositif de régulation des débits sur la Comoé, les aménagements au niveau des Cascades (panneaux de sensibilisation aux bonnes pratiques, poubelles installées pour recueillir les déchets), le dispositif de protection des sources d'eau de Sindou.



Photo 2 : dispositif de régulation des débits de la Comoé



Photo 3 : Vue de la zone et de l'eau des sources

- Des rencontres d'information des acteurs de l'espace de compétence de l'AEG sur le processus d'élaboration ont été organisées. Elles avaient pour objectif de préparer la participation, l'implication des acteurs et partenaires de l'espace de compétence dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du SDAGE de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Gourma

Trois rencontres ont été tenues à travers les cadres de concertation :

- ✓ régional du Centre-Est : l'AEG a pris part à la deuxième session dudit cadre qui a vu la participation de 62 personnes. Elle s'est tenue le 28 juin 2017 dans la salle de conférences du Conseil régional du Centre-Est. L'AEG y a fait une communication sur la « Problématique des ressources en eau dans la région du Centre-Est » ;
- ✓ régional de l'Est qui a vu la participation de 53 personnes : Elle s'est tenue le 26 décembre 2017 dans la salle de conférences du Conseil régional de l'Est. L'AEG y a

fait une communication intitulée « Missions et acquis de l'Agence de l'Eau du Gourma » ;

- ✓ provincial de la Tapoa qui a vu la participation de 49 personnes. Elle s'est tenue le 08 septembre 2017 dans la salle des fêtes de la mairie de Diapaga. Les communications, au nombre de trois, ont porté sur : les missions et attributions de l'Agence de l'Eau du Gourma et son rôle d'accompagnement des acteurs, la loi relative à la gestion de l'eau et de son décret d'application en lien avec le SDAGE, le processus d'élaboration et de mise en œuvre du SDAGE.



Photo 4 : vue du présidium et des participants au cadre de concertation provinciale de la Tapoa

- **Sessions du Conseil d'Administration :**

- Première session ordinaire
 - ✓ Date : 11 avril 2017 à Ziniaré
 - ✓ Membres statutaires présents : 15
 - ✓ Membre statutaire absent : 01
 - ✓ Membres observateurs invités : 07
 - ✓ Membres observateurs présents : 07
 - ✓ Points inscrits à l'ordre du jour :
 - Examen et adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire 2016 ;
 - Présentation des bilans physique et financier de l'année 2016 suivie d'échanges ;
 - Présentation du projet de programme d'activités 2018 modifié, du projet de budget 2018 modifié et du projet de PPM 2018 modifié ;
 - Echanges et adoption des projets de programme d'activités 2018 modifié, du budget 2018 modifié et du PPM 2018 modifié ;
 - Présentation et amendements des délibérations.
 - ✓ Délibérations prises : 09

- Délibération n°2017-01/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire 2016 du Conseil d'Administration ;
 - Délibération n°2017-02/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du bilan d'exécution physique des activités de l'année 2016 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération n°2017-03/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du bilan d'exécution financière des activités de l'année 2016 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération n°2017-04/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du programme d'activités 2017 révisé de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération n°2017-05/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du budget révisé de l'exercice 2017 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération n°2017-06/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du Plan de Passation des Marchés exercice 2017 révisé de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération n°2017-07/GIP-AEG/CB/CA portant autorisation de création d'une Caisse de Menues Dépenses ;
 - Délibération n°2017-08/GIP-AEG/CB/CA portant autorisation de recrutement de deux (02) chauffeurs ;
 - Délibération n°2017-09/GIP-AEG/CB/CA portant allocation de subventions.
- Deuxième session ordinaire
- ✓ Date : 21 décembre 2017 à Ziniaré
 - ✓ Membres statutaires présents : 15
 - ✓ Membre statutaire absent : 01
 - ✓ Membres observateurs invités : 06
 - ✓ Membres observateurs présents : 05
 - ✓ Membres observateurs absents : 01
 - ✓ Points inscrits à l'ordre du jour : 05
 - Informations sur les modifications du budget issues de la deuxième session du Comité National de Pilotage du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
 - Examen et adoption du procès-verbal de la première session ordinaire 2017 ;
 - Présentation du projet de programme d'activités 2018, du projet de budget 2018 et du projet de PPM 2018 ;
 - Echanges et adoption des projets de programme d'activités 2018, du budget 2018 et du PPM 2018 ;
 - Présentation et amendements des délibérations.

✓ Délibérations prises : 05

- Délibération n°2017-13/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du procès-verbal de la première session ordinaire 2017 du Conseil d'Administration ;
- Délibération n°2017-14/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du programme d'activités 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2017-15/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du budget de l'exercice 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2017-16/GIP-AEG/CB/CA portant adoption du Plan de Passation des Marchés exercice 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération n°2017-17/GIP-AEG/CB/CA portant allocation de subventions.



Photo 5 : vue du présidium et des participants lors de la 2^{ème} session du Conseil d'Administration de l'AEG

- **Développement du Partenariat :**

Il s'est matérialisé par le suivi de la mise en œuvre du partenariat avec World Waternet et la tenue des rencontres de concertation avec les structures déconcentrées en charge du développement rural. Aussi, l'AEG a pris part aux rencontres du Partenariat National de l'Eau et à celles inter-agences à travers la Directrice Générale ;

L'action 3 a un taux de mise en œuvre de 66%.

II.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 4 « Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes »

Cette action visait l'amélioration des compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés à travers des formations, des voyages d'études, l'amélioration de la logistique en matériels divers, et des cadres de travail.

En 2017, deux activités y étaient inscrites : des formations et l'acquisition d'équipements.

- Renforcement des capacités du personnel de la Direction Générale sur :

- la mise en place et suivi de réseaux dans le cadre de la mise en place des réseaux secondaires (hydrologique, piézométrique et qualité de l'eau). Au sortir de cette mission, les agents sont en mesure d'effectuer des mesures de débits des cours d'eau, suivre le niveau de la nappe et effectuer des analyses in-situ sur la qualité des eaux ;
- le suivi-évaluation (plan logique, cadre logique, cadre de mesure des rendements, méthodes de sélection d'indicateurs de suivi). A l'issue de cette formation, les agents ont reçu les rudiments nécessaires pour un bon suivi-évaluation. On peut citer entre-autre :
 - ✓ l'appréhension de l'approche de GAR;
 - ✓ les outils de la gestion des projets/programmes axée sur les résultats sont présentés ;
 - ✓ la maîtrise des approches conceptuelles et la démarche permettant de concevoir un programme de suivi-évaluation ;
 - ✓ et l'identification du chemin opérationnel pour mettre en place un système de suivi-évaluation au sein d'une institution.
- le logiciel Microsoft Excel avancé 2013.
- Acquisition d'équipements au profit de l'AEG : cette activité n'a pu être exécutée du fait du démarrage tardif de la procédure de sélection des prestataires.

L'action 4 a un taux de mise en œuvre de 67%.

II.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 5 « Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau. »

Il s'agissait de promouvoir les recherches qui sont nécessaires pour identifier toutes les techniques, stratégies, tous les changements de comportements qui permettraient d'optimiser les usages de l'eau.

Les activités menées en 2017 ont été :

- Identification et caractérisation des sources d'eaux de l'espace de compétence de l'AEG

L'objectif global de l'étude était de « disposer d'une caractérisation physique des émergences d'eau dans l'espace de gestion de l'AEG ainsi que des recommandations de mesures à mettre en place pour les protéger et les suivre.

A l'issue de cette étude, 13 sources ont été inventoriées et caractérisées. La quasi-totalité des sources se trouve dans la région de l'Est.

Les mesures effectuées sur les eaux de ces sources étaient le PH, la conductivité, la température et l'oxygène dissous (voir tableau).

Une base de données ACCESS des sources d'eau de l'espace AEG a également été créée. Elle permet de consulter et/ou d'imprimer la fiche de chaque source.

Tableau 3 : Récapitulatif des sources d'eau de l'espace AEG caractérisées

N° Enquête	Région	Province	Commune	Village	Nom source	X	Y	Z	pérenne	valorisée	Température	PH	Conductivité	Oxygène dissous
1	Est	Tapoa	Tambaga	Tambaga	Tambaga	365211	1304610	290	OUI	OUI	30.80	5.44	18.40	2.14
2	Est	Tapoa	Tambaga	yirini	-	350877	1294120	305	OUI	OUI	28.90	7.34	14.90	6.46
3	Est	Tapoa	Tambaga	Saborga	-	346367	1291524	226	OUI	OUI	27.20	6.95	183.20	1.82
4	Est	Tapoa	Logobou	Arly	Talouana	335013	1278899	241	OUI	OUI	27.40	6.85	63.40	2.20
5	Est	Tapoa	Logobou	Diabonli	Panpaguini	339625	1283677	250	OUI	NON	22.90	6.85	8.60	7.63
6	Est	Tapoa	Tansarga	Tambouli	Tambouli	381969	1315907	278	OUI	OUI	32.90	4.73	18.20	0.88
7	Est	Tapoa	Tansarga	Kotchari	Kotchari-Poundou	381634	1310637	264	OUI	OUI	20.10	6.20	78.70	0.69
8	Est	Kompienga	Madjoari	Madjoari	Tatianga	309320	1269025	269	OUI	OUI	29.20	5.40	12.90	3.77
9	Est	kompienga	Madjoari	Tambarga	Bahlé	305494	1265493	221	OUI	oui	33.60	5.83	31.40	4.43
10	Est	Tapoa	Tansarga	Tansarga	Poundougou	376037	1315360	274	OUI	OUI	30.30	5.63	57.40	2.78
11	Est	Tapoa	Logobou	Naponkoré	Boundi	367804	1300817	284	OUI	OUI	24.90	8.26	26.20	5.10
12	Est	Tapoa	Logobou	Naponkoré	Naponkoré	367630	1299164	349	OUI	OUI	25.10	8.27	21.80	3.31
13	Centre-Est	Koulpéologo	Yondé	Yondé	Goubougou	185684	1271001	315		OUI				

Photo 6 : Quelques usages des sources d'eau



Approvisionnement en eau de boisson



Lessive



Confection de briques



Abreuvement d'animaux



Eco tourisme

- **Acquisition d'un dispositif de suivi de la qualité des eaux (sonde)**

L'une des missions des agences est de « promouvoir à l'échelle de leurs bassins ou de leurs espaces de compétence, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ». C'est pourquoi l'AEG a acquis un dispositif de suivi de qualité afin de procéder à l'analyse de la qualité des eaux de son espace de compétence. Ainsi, les eaux de cinq (05) barrages (Sidikompenga, Bilanga, Bilanga Yanga, Baskouré 1 et Gounghin ville) et vingt-huit (28) forages ont été analysées dans les provinces de la Gnagna et du Kouritenga. Les paramètres à mesurer ont été : température, PH, conductivité, et oxygène dissous.

L'action 5 a un taux de mise en œuvre de 100%.

II.4.6 Etat d'exécution physique des activités de l'action 6 « Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions »

Au niveau de cette action, il s'agissait de :

- prendre des mesures concrètes pour agir au niveau des sources de pollution de façon à réduire les menaces qui pèsent sur la qualité des ressources en eau ;
- mettre en œuvre des mesures de protection des ressources dans les zones les plus exposées et à leur aval ;
- identifier et mettre en œuvre des actions de nature à restaurer autant que possible la qualité des eaux contaminées par des polluants ;
- prévoir des dispositions à mettre en œuvre pour protéger les populations et l'environnement contre les cas de pollution qu'il n'est pas possible de réduire dans un délai acceptable.

En 2017, l'AEG a procédé à l'actualisation de la cartographie des sites miniers / sites d'orpaillage en vue de mener des actions de sauvegarde de la ressource eau.

L'action 6 a un taux de mise en œuvre de 100%.

II.4.7 Etat d'exécution physique des activités de l'action 7 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »

Il s'agissait de mener des campagnes de lutte d'une part contre les causes des dégradations ciblées (eutrophisation, pollutions, etc.) pour réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables et d'autre part contre les plantes déjà présentes en les éradiquant.

En 2017, l'AEG a réalisé les activités suivantes :

- Inventaire sur l'état des berges des barrages de l'espace

Il a consisté à répertorier tous les barrages de l'espace de compétence de l'AEG. Son objectif était de faire un diagnostic sur les dégradations des berges des barrages de l'espace à travers un constat sur le mode d'exploitation et l'occupation des berges mais aussi sur l'état physique de l'ouvrage afin de proposer des solutions idoines en relation avec les principes GIRE. Quarante-neuf (49) barrages dont vingt-neuf (29) ont cédé ; trente-cinq (35) en bon état, seize (16) en mauvais état et neuf (09) en moyen état, ont été recensés. Aussi, sur tous les ouvrages répertoriés, seuls quatre (04) ont leurs berges exemptées d'activités anthropiques parfois menées anarchiquement. L'inventaire a révélé que l'AEG dispose de 39,33% de barrages en bon état.

Cette activité a permis à l'AEG de se doter d'une base de données fiable pour une meilleure planification des activités de protection des ouvrages de stockage d'eau.

- **Travaux de protection des berges des barrages de l'espace**

En collaboration avec la mairie de Dargo (Province du Namentenga, Région du Centre-nord), des actions de protection ont été entreprises pour protéger ledit barrage. Il s'est agi principalement d'un aménagement anti érosif sur plus de cinq cent mètres et du renforcement de la digue à travers un maçonnerie du perré amont, un colmatage des ravines et des fuites d'eau, ainsi qu'un remblayage du talus aval.

Ces actions de protection étaient nécessaires, compte tenu de l'état de dégradation avancée de l'ouvrage. L'AEG contribue ainsi à préserver la retenue en attendant une réhabilitation par les structures habilitées.

- **Etude de faisabilité en vue du désensablement du barrage de Boulsa**

L'ensablement est un problème récurrent à toutes les retenues de l'espace de compétence de l'agence. L'AEG a donc amorcé la lutte contre ce fléau en menant une étude de faisabilité afin de voir dans quelles mesures le barrage de Boulsa pourrait être désensablé. A cet effet, un consultant a été recruté pour mener les investigations. Les résultats de l'étude indiquent qu'un volume de sédiments d'environ cinquante mille (50 000) mètres cube peut être décapé. L'épaisseur moyenne des sédiments est de trente-sept (37) centimètres. Une évaluation du coût de l'opération a été aussi faite.

Cette étude permet à l'AEG d'avoir une idée précise sur la démarche et les investissements nécessaires pour la réalisation des travaux.

- **Assainissement des barrages Fada 1 et Fada 2.**

L'objectif global de l'activité est de réduire l'insalubrité des barrages de Fada n°1 et Fada n°2 à travers des travaux d'assainissement de la cuvette et des berges de ces barrages avec l'accompagnement de la commune de Fada N'Gourma à travers l'EPCD.

Pour cette activité seule le premier volet a été financé pour cette année 2017. Ce volet concernait l'organisation et la tenue des rencontres de coordination sur la tenue des travaux d'assainissement des barrages 1 et 2 et la réalisation et diffusion des spots publicitaires dans les radios locales.

L'action 7 a un taux de mise en œuvre de 85%.

II.4.8 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8 «Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau»

Cette action visait à faire en sorte que toutes les parties prenantes eussent accès à l'information, fussent éduquées à préserver la ressource et bénéficiassent des cadres de consultation, d'échanges et de dialogue en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau.

Les activités réalisées en 2017 au compte de cette action est :

- la confection de supports IEC (calendriers, cartes de vœux, tee-shirts, polos, etc.) ;
- l'élaboration du plan de communication de l'agence: il ne reste que la validation du plan ;
- la conception des outils SAARAR complémentaires: ils abordent la thématique de l'orpaillage et permettront de sensibiliser les acteurs sur les bonnes pratiques.

L'action 8 a un taux de mise en œuvre de 85%.

III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS

Les difficultés auxquelles a été confrontée la Direction Générale de l'AEG dans la mise en œuvre du PTB 2017 ont été :

- la nouveauté de l'exercice budgétaire ;
- et l'insuffisance du personnel au niveau du service financier.

IV. RECOMMANDATIONS

Pour lever un tant soit peu ces difficultés qui entravent la bonne exécution des activités, il est préconisé de :

- former le personnel en passation des marchés ;
- nommer un DAF ;
- créer une régie d'avance.

CONCLUSION

Le bilan d'exécution des activités de l'AEG programmées en 2017 est satisfaisant. Malgré les difficultés sus citées, le taux d'exécution physique a été de 75,65% ; et ce, grâce aux efforts déployés au quotidien par l'ensemble du personnel de la Direction générale de l'Agence de l'Eau du Gourma. Ces efforts doivent être poursuivis en 2018 afin de consolider les acquis.

BILAN ANNUEL 2017 DES ACTIVITES DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

Niveau hiérarchique	Libellé	Source de financement	J	F	M	A	Mi	Ji	Jl	Ao	S	O	N	D	Budget	Estimation du taux pondéré d'exécution (%)
OBJECTIF STRATEGIQUE	Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques														357 633 100	75,65%
Action	ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.														5 498 000	100%
Résultat	Le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions														5 498 000	100%
Activité	Appuyer la police de l'eau de la région du Centre-Nord dans la mise en œuvre de leur programme d'activités														5 498 000	100%
Tâche	Elaborer et faire signer le protocole														-	100%
Tâche	Subventionner le programme d'activités	PFC													5 000 000	100%
Tâche	Suivre la mise en œuvre du protocole	PFC													498 000	100%
Action	ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).														9 621 500	100%
Résultat	La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée														910 500	100%
Activité	Recouvrer la CFE														910 500	100%
Tâche	Remettre et collecter les fiches de déclarations de prélèvement aux principaux assujettis à la CFE	CFE													910 500	100%
Tâche	Liquider les différentes taxes														-	100%
Résultat	Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés														8 711 000	100%
Activité	Actualiser la liste des assujettis														50 000	100%
Tâche	S'abonner à la revue des marchés publics	CFE													50 000	100%
Tâche	Acquérir la liste des producteurs d'eaux potables affiliés à la chambre de commerce														-	100%
Activité	Sensibiliser les acteurs de l'espace AEG sur la CFE														8 661 000	100%
Tâche	Tenir un atelier de sensibilisation sur la CFE avec les maires de l'espace	PFC													4 247 500	100%

Tâche	Tenir un atelier de sensibilisation sur la CFE avec les assujettis de l'espace	PFC																			4 413 500	100%
Tâche	Effectuer des sorties de sensibilisation sur le site minier de NATOUNGOU	CFE																			-	
Action	ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.																				248 748 500	66%
Résultat	Le recueil de textes est mis à jour régulièrement et logé dans un site web																				1 660 000	0%
Activité	Administrer le site web de l'agence																				1 660 000	0%
Tâche	Former des web masters	PFC																			1 460 000	0%
Tâche	payer les frais d'hébergement du site	PFC																			200 000	0%
Résultat	Les fonctions, la composition et le fonctionnement des organes de la GIRE sont revus périodiquement et adaptés aux besoins d'efficacité																				27 685 500	56%
Activité	Renouveler le Comité de Bassin																				21 499 500	71%
Tâche	Suivre les correspondances adressées aux ministères	PFC																			-	
Tâche	Effectuer des missions d'échanges auprès des acteurs du collège des collectivités territoriales (PCR, ARMB)	PFC																			842 000	100%
Tâche	Tenir un atelier de concertation avec les collectivités territoriales de l'espace pour la désignation de leurs représentants au CB	PFC																			-	
Tâche	Tenir un atelier de concertation avec les groupements et usagers pour la désignation de leurs représentants	PFC																			6 952 000	100%
Tâche	Elaborer le projet d'arrêté de nomination des membres du CB																				-	100%
Tâche	Suivre la signature de l'arrêté de nomination des membres du CB	PFC																			-	
Tâche	Tenir une cérémonie d'installation des membres du CB/session extraordinaire	PFC																			13 705 500	0%
Activité	Renouveler le Conseil d'Administration																				6 186 000	0%

Tâche	Suivre la signature du décret de nomination des membres du CA	PFC															-	
Tâche	Tenir une cérémonie d'installation et la première session du nouveau CA	PFC															6 186 000	0%
Résultat	Les sièges de quatre agences sont construits															75 000 000	0%	
Activité	Construire le siège de l'agence															75 000 000	0%	
Tâche	Délimiter le terrain devant abriter le siège	PFC														-		
Tâche	Participer aux réunions de chantiers															-	0%	
Tâche	Construire le siège	T4														75 000 000	0%	
Résultat	Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative															18 582 000	67%	
Activité	Réaliser les études pour l'élaboration des SDAGE															1 681 000	100%	
Tâche	Tenir des rencontres d'actualisation des termes de références (TdR)	PFC														1 681 000	100%	
Tâche	Participer aux travaux de la commission de recrutement des consultants pour l'élaboration du SDAGE	PFC														-		
Activité	Suivre l'élaboration du SDAGE															16 901 000	60%	
Tâche	Tenir une cérémonie de lancement des SDAGE du Gourma et du Liptako															-		
Tâche	Effectuer des missions de partage d'expérience avec les Agences de l'Eau des Cascades et du Mouhoun dans le cadre de l'élaboration du SDAGE	PFC														1 806 000	100%	
Tâche	Tenir des rencontres d'information pour l'élaboration du SDAGE	PFC														12 750 000	50%	
Tâche	Effectuer des missions de suivi-supervision du processus d'élaboration du SDAGE	PFC														-		
Tâche	Mettre en place un comité multisectoriel (CMS)															-	100%	
Tâche	Tenir les réunions du CMS	PFC														2 345 000	0%	
Résultat	La coopération régionale et internationale est renforcée															4 123 000	100%	
Activité	Développer le partenariat															4 123 000	100%	

Tâche	Effectuer une mission d'échanges avec les agences de l'eau	WWn														-	
Tâche	Participer à la semaine mondiale de l'eau à Stockholm	PFC														-	
Tâche	Suivre la mise en œuvre du partenariat avec World Waternet	PFC														342 000	100%
Tâche	Participer aux rencontres du Partenariat National de l'Eau	PFC														421 000	100%
Tâche	Participer aux rencontres inter-Agences de l'Eau du Burkina	PFC														1 924 000	100%
Tâche	Tenir un atelier d'échange entre l'Agence de l'Eau et les projets et programmes de l'espace AEG	PFC														-	
Tâche	Tenir des rencontres de concertation avec les structures déconcentrées en charge du développement rural	PFC														1 436 000	100%
Résultat	Des CLE sont mis en place et opérationnalisés															43 011 000	66%
Activité	Mettre en place le CLE Tapoa médian															16 271 500	57%
Tâche	Tenir une réunion de cadrage	PFC														180 000	100%
Tâche	Concevoir et valider des outils de collectes															-	100%
Tâche	Effectuer des missions de collecte de données	PFC														2 910 000	100%
Tâche	Superviser la collecte de données	PFC														291 000	100%
Tâche	Elaborer les rapports de diagnostic conjoint	PFC														180 000	100%
Tâche	Valider le rapport de diagnostics par un comité restreint	PFC														120 000	100%
Tâche	Reproduire et diffuser le rapport de diagnostic conjoint	PFC														350 000	100%
Tâche	Tenir l'atelier de validation du rapport de diagnostic conjoint	PFC														3 000 000	100%
Tâche	Tenir les rencontres de sensibilisation des différents collèges pour la mise en place du CLE	PFC														1 740 500	0%
Tâche	Elaborer les textes constitutifs du CLE															-	100%
Tâche	Tenir l'Assemblée générale du CLE	PFC														3 000 000	0%
Tâche	Faire signer l'arrêté de création du CLE															-	0%

Tâche	Tenir la cérémonie d'installation du CLE	PFC																3 000 000	0%
Tâche	Renforcer les capacités des membres du CLE	PFC																1 500 000	0%
Activité	Mettre en place le CLE Bonsoaga amont Sud																-	100%	
Tâche	Tenir une réunion de cadrage	PFC															-		
Tâche	Concevoir et valider des outils de collectes																-	100%	
Tâche	Effectuer des missions de collecte de données	PFC															-		
Tâche	Superviser la collecte de données	PFC															-		
Tâche	Elaborer les rapports de diagnostic conjoint	PFC															-		
Tâche	Valider le rapport de diagnostics par un comité restreint	PFC															-		
Tâche	Reproduire et diffuser le rapport de diagnostic conjoint	PFC															-		
Tâche	Tenir l'atelier de validation du rapport de diagnostic conjoint	PFC															-		
Tâche	Tenir les rencontres de sensibilisation des différents collèges pour la mise en place du CLE	PFC															-		
Tâche	Elaborer les textes constitutifs du CLE																-		
Tâche	Tenir l'Assemblée générale du CLE	PFC															-		
Tâche	Faire signer l'arrêté de création du CLE																-		
Tâche	Tenir la cérémonie d'installation du CLE	PFC															-		
Tâche	Renforcer les capacités des membres du CLE	PFC															-		
Activité	Mettre en place le CLE Dyamongou médian																16 271 500	57%	
Tâche	Tenir une réunion de cadrage	PFC															180 000	100%	
Tâche	Concevoir et valider des outils de collectes																-	100%	
Tâche	Effectuer des missions de collecte de données	PFC															2 910 000	100%	
Tâche	Superviser la collecte de données	PFC															291 000	100%	
Tâche	Elaborer les rapports de diagnostic conjoint	PFC															180 000	100%	
Tâche	Valider le rapport de diagnostics par un comité restreint	PFC															120 000	100%	

Tâche	Reproduire et diffuser le rapport de diagnostic conjoint	PFC																350 000	100%
Tâche	Tenir l'atelier de validation du rapport de diagnostic conjoint	PFC																3 000 000	100%
Tâche	Tenir les rencontres de sensibilisation des différents collègues pour la mise en place du CLE	PFC																1 740 500	0%
Tâche	Elaborer les textes constitutifs du CLE																	-	100%
Tâche	Tenir l'Assemblée générale du CLE	PFC																3 000 000	0%
Tâche	Faire signer l'arrêté de création du CLE																	-	0%
Tâche	Tenir la cérémonie d'installation du CLE	PFC																3 000 000	0%
Tâche	Renforcer les capacités des membres du CLE	PFC																1 500 000	
Activité	Mettre en place le CLE Komienga aval Sud																	4 939 500	100%
Tâche	Apporter un appui à la mise en place du CLE	FASO KOOM																-	
Tâche	Renforcer les capacités des membres du CLE	FASO KOOM																-	
Tâche	Produire les cartes de l'espace du CLE	FASO KOOM																276 700	100%
Tâche	Préparer un fond de dossier CLE	FASO KOOM																-	100%
Tâche	Prendre contact et informer les Autorités de l'espace du CLE	FASO KOOM																552 000	100%
Tâche	Effectuer des recherches documentaires	FASO KOOM																552 000	100%
Tâche	Elaborer et valider les outils de collecte de données terrains	FASO KOOM																240 000	100%
Tâche	Effectuer des missions de collecte de données	FASO KOOM																1 531 000	100%
Tâche	Traiter et analyser des données	FASO KOOM																120 000	100%
Tâche	Elaborer le draft du Diagnostic Conjoint	FASO KOOM																1 392 800	100%
Tâche	Valider le DC à l'interne	FASO KOOM																75 000	100%

Tâche	Reproduction et diffusion du rapport de DC du CLE	FASO KOOM															200 000	100%
Activité	Mettre en place le CLE Q-Sirba amont Sud																-	0%
Tâche	Tenir une réunion de cadrage	UICN															-	
Tâche	Concevoir et valider des outils de collectes																-	
Tâche	Effectuer des missions de collecte de données	UICN															-	
Tâche	Superviser la collecte de données	UICN															-	
Tâche	Elaborer les rapports de diagnostic conjoint	UICN															-	
Tâche	Valider le rapport de diagnostics par un comité restreint	UICN															-	
Tâche	Reproduire et diffuser le rapport de diagnostic conjoint	UICN															-	
Tâche	Tenir l'atelier de validation du rapport de diagnostic conjoint	UICN															-	
Tâche	Tenir les rencontres de sensibilisation des différents collègues pour la mise en place du CLE	UICN															-	
Tâche	Elaborer les textes constitutifs du CLE																-	
Tâche	Tenir l'Assemblée générale du CLE	UICN															-	
Tâche	Faire signer l'arrêté de création du CLE																-	
Tâche	Tenir la cérémonie d'installation du CLE	UICN															-	
Tâche	Renforcer les capacités des membres du CLE	UICN															-	
Activité	Apporter un appui financier au fonctionnement des CLE et associations																5 528 500	50%
Tâche	Tenir l'assemblée générale du CLE Q-Sirba	PFC															4 700 000	0%
Tâche	Appuyer le CLE Q_Sirba à la programmation de ses activités 2017	PFC															828 500	100%
Tâche	Apporter un appui financier au CLE	PFC															-	
Activité	Suivre le fonctionnement des CLE et associations																-	100%
Tâche	Suivre/superviser les activités du CLE Q-Sirba	PFC															-	100%
Tâche	Analyser les rapports d'activité du CLE Q-Sirba																-	100%
Tâche	Suivre les pièces justificatives du CLE Q-Sirba																-	100%

Résultat	Les sessions des instances sont tenues régulièrement																			6 546 000	100%
Activité	Elaborer les textes de fonctionnement de l'Agence de l'Eau																			-	100%
Tâche	Participer à l'atelier de validation de la convention constitutive type des Agences de l'eau du Burkina																			-	100%
Activité	Tenir les Sessions du Conseil d'Administration																			6 546 000	100%
Tâche	Tenir les sessions du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau du Gourma	PFC																		6 546 000	100%
Résultat	Le fonctionnement de l'Agence est assuré																			65 670 000	40%
Activité	Assurer le fonctionnement																			65 670 000	40%
Tâche	Payer les indemnités de fonction du personnel	T4																		3 540 000	10%
Tâche	Exécuter le budget de fonctionnement	T4																		62 130 000	70%
Résultat	Le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré																			6 471 000	100%
Activité	Programmer/suivre et évaluer les activités																			6 471 000	100%
Tâche	Tenir la rencontre de bilan à mi-parcours du PTB 2017 de l'agence de l'eau du Gourma																			-	100%
Tâche	Tenir un atelier bilan 2017	PFC																		2 253 000	100%
Tâche	Effectuer des sorties périodiques de suivi évaluation des activités dans l'espace	PFC																		719 000	100%
Tâche	Elaborer les rapports d'activité de l'AEG (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel)																			-	100%
Tâche	Tenir un atelier de programmation 2018	PFC																		3 499 000	100%
Action	ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.																			27 377 000	67%
Résultat	Des sessions de formations des agents sont organisées																			17 377 000	100%

Activité	Renforcer les capacités du personnel de l'agence																17 377 000	100%
Tâche	Former le personnel en genre et en droits humains	PFC															-	
Tâche	Participer à la formation sur la mise en place et le suivi de réseau dans le cadre de la mise e place des réseaux secondaires (Piézométrique, hydrométrie et qualité des eaux)(voir DEIE)	PFC															5 334 000	100%
Tâche	Former le personnel en suivi évaluation	PFC															6 293 000	100%
Tâche	Former le personnel en excel avancé	PFC															5 750 000	100%
Résultat	La logistique et les cadres de travail sont appropriés																10 000 000	0%
Activité	Acquérir les équipements au profit de l'AEG																10 000 000	0%
Tâche	Acquérir du mobilier de bureaux	T4															5 000 000	0%
Tâche	Acquérir du matériel de bureaux	T4															1 000 000	0%
Tâche	Acquérir du matériel informatique	T4															4 000 000	0%
Action	ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable																-	0%
Action	ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.																11 291 000	92%
Résultat	Les grands aquifères du pays sont cartographiés en détail et leurs potentialités hydrauliques sont mieux connues																6 791 000	90%
Activité	Identifier et caractériser les sources																6 791 000	90%
Tâche	Lancer le DAC	PFC															25 000	100%
Tâche	Identifier/recruter le prestataire	PFC															50 000	100%
Tâche	Effectuer des missions d'identification des sources	PFC															2 016 000	100%
Tâche	Recruter le prestataire pour la caractérisation des sources																-	100%
Tâche	Tenir une rencontre de cadrage	PFC															-	100%

Tâche	Payer le prestataire	PFC																			4 700 000	0%
Tâche	Suivre les travaux	PFC																			-	
Résultat	L'état des ressources en eau et de la pollution est établi et publié tous les cinq ans																				4 500 000	100%
Activité	Assurer un suivi de la qualité des eaux																				4 500 000	100%
Tâche	Acquérir un dispositif de suivi qualité des eaux	PFC																			4 500 000	100%
Tâche	Effectuer des missions de suivi qualité des eaux	T4																			-	100%
Activité	Suivre les ressources en eau du bassin																				-	0%
Tâche	Participer aux suivi des ressources en eau (INOHA 2017, réseau piézo et hydrométrique)	T4																			-	
Action	ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions																				1 028 000	50%
Résultat	Les sites principaux de pollution des eaux de surface et souterraines sont connus, caractérisés et suivis en temps réel																				1 028 000	100%
Activité	Actualiser la cartographie des sites miniers / sites d'orpaillages																				1 028 000	100%
Tâche	Effectuer des missions de collectes de données	PFC																			1 028 000	100%
Résultat	Les communes définissent et matérialisent des périmètres de protection autour des sites de pompage de leurs AEP																				-	0%
Activité	Protéger le barrage d'Adduction en Eau Potable de Fada N'Gourma par une délimitation de son périmètre de protection																				-	0%
Tâche	Effectuer une mission préparatoire pour informer et sensibiliser les riverains	PFC																			-	
Tâche	Mettre en place le comité de délimitation	PFC																			-	
Tâche	Tenir les rencontres du comité de délimitation	PFC																			-	
Activité	Tenir les réunions du comité de réflexion sur la problématique du barrage de Tandjari																				-	0%

Tâche	Tenir les réunions	PFC																				-	
Activité	Collecter des informations du sous bassin du barrage de Tandjari																					-	0%
Tâche	Effectuer des sorties terrains en amont du sous bassin du barrage de Tandjari en vue de déceler les mauvaises pratiques	T4																				-	
Tâche	Capitaliser les résultats de l'étude sur le bilan de l'eau																					-	
Tâche	Restituer les résultats de l'étude sur le bilan de l'eau	PFC																				-	
Action	ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants																					29 208 000	85%
Résultat	Des plans d'action contre les plantes envahissantes et le comblement des retenues d'eau sont adoptés et mis en œuvre																					-	0%
Activité	Subventionner les travaux de protection du barrage de Sidikompenga par le PHIE																					-	0%
Tâche	Elaborer et faire signer un protocole d'accord avec le PHIE	PFC																				-	
Tâche	Effectuer des missions de supervision des travaux	PFC																				-	
Activité	Apporter un appui technique et financier à la DPEEVCC du Koulpélogo pour la protection du cours d'eau Koulpélogo																					-	0%
Tâche	Elaborer et faire signer un protocole d'accord avec la DPEEVCC du Koulpélogo	PFC																				-	
Tâche	Effectuer des missions de supervision des travaux	PFC																				-	
Résultat	Les berges dégradées des cours et plans d'eau sont identifiées et traitées																					13 808 000	100%
Activité	Faire un inventaire sur l'état des berges des barrages de l'espace																					2 520 000	100%
Tâche	Effectuer des missions de collectes de données	PFC																				2 520 000	100%
Tâche	Elaborer le rapport d'activité																					-	100%
Activité	Réaliser les travaux de protection des berges du barrage de Dargo																					11 288 000	100%
Tâche	Elaborer les Tdr et le protocole																					-	100%

Tâche	Signer le protocole																			-	100%
Tâche	Apporter la subvention	PFC																		10 000 000	100%
Tâche	Suivre le protocole	PFC																		1 288 000	100%
Résultat	Les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites																			10 000 000	29%
Activité	Faire un état des lieux des plantes envahissantes de l'espace de gestion																			-	0%
Tâche	Lancer le DAC	PFC																		-	
Tâche	Identifier/recruter le prestataire	PFC																		-	
Tâche	Elaborer les TDR pour la mobilisation au profit de l'AEG de l'expert pour l'appui à l'identification et à la caractérisation des plantes envahissantes																			-	
Tâche	Tenir les réunions dans le cadre du suivi de l'appui à l'identification et à la caractérisation des plantes envahissantes	PFC																		-	
Tâche	Effectuer les missions dans le cadre de l'appui à l'identification et à la caractérisation des plantes envahissantes	PFC																		-	
Tâche	Tenir les ateliers de concertation, restitution et validation du rapport de l'appui à l'identification et à la caractérisation des plantes envahissantes	PFC																		-	
Tâche	Payer le consultant	PFC																		-	
Activité	Apporter une subvention à la commune de Fada pour l'assainissement des barrages Fada 1 et Fada 2																			10 000 000	29%
Tâche	Apporter un appui financier au comité de gestion pour les travaux	PFC																		10 000 000	25%
Tâche	Tenir les rencontres du comité pour l'assainissement du barrage de fada																			-	100%
Tâche	Suivre les travaux de réalisation des haies vives																			-	0%
Résultat	Un programme de suivi quantitatif du comblement des cours d'eau et des plans d'eau est fonctionnel																			5 400 000	100%

Activité	Réaliser une étude de faisabilité en vue du désensablement du barrage de Kouloungou																	5 400 000	100%
Tâche	Lancer le DAC	PFC																25 000	100%
Tâche	Identifier/recruter le prestataire	PFC																50 000	100%
Tâche	Elaborer les TDR pour la mobilisation du prestataire																	-	100%
Tâche	Payer le prestataire	PFC																5 250 000	100%
Tâche	Suivre la réalisation de l'activité	PFC																75 000	100%
Tâche	Elaborer le rapport d'activité																	-	100%
Action	ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.																	-	0%
Action	ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.																	24 861 100	85%
Résultat	Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés																	20 453 100	83%
Activité	Les actions IEC pour la protection des ressources en eau sont mises en œuvre																	1 600 000	100%
Tâche	Concevoir et réaliser des outils SAARAR complémentaires	PFC																1 600 000	100%
Tâche	Tenir des animations communautaires avec les outils SAARAR	PFC																-	
Activité	Mettre en œuvre les actions IEC pour la promotion des organes et instances																	1 106 000	0%
Tâche	Organiser des émissions radiophoniques sur l'AEG	PFC																-	
Tâche	Organiser des jeux inter actifs dans les radios communautaires de l'espace de compétence de l'AEG	PFC																1 106 000	0%
Activité	Confectionner les supports IEC (calendriers, cartes de vœux, tee-shirts, polos ...etc.)																	6 250 000	100%
Tâche	Lancer le DAC	PFC																25 000	100%

Tâche	Identifier/recruter le prestataire	PFC																			50 000	100%
Tâche	Payer le prestataire pour effectuer les travaux	PFC																			6 125 000	100%
Tâche	Réceptionner les supports IEC	PFC																			50 000	100%
Activité	Elaborer le plan de communication de l'agence																				11 497 100	77%
Tâche	Rencontre de cadrage, amendement des TDR	PFC																			431 000	100%
Tâche	Rencontre de validation de la méthodologie et du questionnaire	PFC																			431 000	100%
Tâche	Mission de collecte des données	PFC																			1 948 500	100%
Tâche	Traitement des données	PFC																			2 711 000	100%
Tâche	Atelier de rédaction du plan de communication	PFC																			3 509 000	100%
Tâche	Pré-validation du plan par le comité de suivi	PFC																			292 000	100%
Tâche	Atelier de validation du plan	PFC																			2 024 600	0%
Tâche	Impressions du document	PFC																			150 000	0%
Résultat	Les différents acteurs et usagers se sont appropriés la GIRE																				4 408 000	100%
Activité	Appuyer l'organisation des ateliers régionaux (CCR)																				4 408 000	100%
Tâche	Participer aux ateliers régionaux (CCR)	PFC																			1 408 000	100%
Tâche	Appuyer l'organisation des ateliers régionaux (CCR)	PFC																			3 000 000	100%